AGILIANCE
AUDIT

FAMILLES RURALES LA CLEF VERTE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 2 RUE DES GRANGES – 25 580 ETALANS

Exercice 2024
(01/01/2024 - 31/12/2024)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2024

Établissement de Saône
2 rue de la Croix de Mission 25660 SAÔNE
03 81 25 56 37 - audit@agiliance.fr

Établissement de Vesoul
CS 90232 70004 VESOUL CEDEX
03 84 97 50 00 - audit@agiliance.fr

Établissement de Roche-lez-Beaupré
9 rue de Faltans 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
03 81 60 52 72 - audit@agiliance.fr

SAS au capital de 15 000 € - SIREN 818 047 987 - APE : 6920 Z - RCS BESANCON - Identification intracommunautaire FR 32 818 047 987
Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel de Besançon et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

FAMILLES RURALES LA CLEF VERTE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 2 RUE DES GRANGES – 25 580 ETALANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux sociétaires,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES LA CLEF VERTE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES LA CLEF VERTE à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode de comptabilisation des transferts de charges, au changement de convention collective et à l'avance financière réalisée au cours de l'exercice.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes de votre Association. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées ci-après, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES LA CLEF VERTE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roche-Lez-Beaupré, le 6 Mai 2025
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par :
Alexine GOUX, Associée

AGILIANCE AUDIT
2 rue de la Croix de la Mission
25660 SAÔNE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

AGILIANCE AUDIT

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 24	NET 23	PASSIF	NET 24	NET 23
IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations	87 964 €	50 851 €	37 113 €	44 003 €	Report à nouveau	374 404 €	338 246 €
					Report à nx ss contrôle Cmne Etalans	37 889 €	-3 061 €
					Report à nx ss contrôle Cmne Fallerans	1 850 €	-1 387 €
					Report à nx ss contrôle Cmne Hôpital du Grosbois	4 082 €	-9 956 €
Cautions	0 €		0 €	0 €	Subvention d'investissement	12 665 €	0 €
					Réserves	0 €	0 €
Autres titres	50 000 €		50 000 €	0 €	Résultat de l'exercice	95 321 €	94 384 €
TOT. ACTIF IMMOBILISE	**137 963,61 €**	**50 850,65 €**	**87 112,96 €**	**44 003,13 €**	***TOT. FONDS PROPRES***	**526 211,32 €**	**418 225,33 €**
CIRCULANT					***PROVISIONS***		
					Provisions pour risques et charges	7 465 €	5 190 €
					DETTES		
Clients et comptes rattachés	46 834 €	743 €	46 090 €	44 933 €	Dettes fournisseurs	52 443 €	70 424 €
Autres créances diverses	179 109 €		179 109 €	126 354 €	Autres dettes diverses	41 537 €	35 856 €
					Dettes fiscales et sociales	70 485 €	91 386 €
					Dettes financières	0 €	0 €
Disponibilité	387 055 €		387 055 €	405 450 €	Pdt constatés d'avance	16 430 €	14 995 €
Charges constatées d'avance	15 204 €		15 204 €	15 337 €			
TOT. ACTIF CIRCULANT	**628 201 €**	**743 €**	**627 458 €**	**592 073 €**	***TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS***	**188 359 €**	**217 851 €**
TOTAL DE L'ACTIF	**766 165 €**	**51 594 €**	**714 571 €**	**636 076 €**	**TOTAL DU PASSIF**	**714 571 €**	**636 076 €**

Familles Rurales Clef Verte

Compte de résultat avec SIG

GLOBAL

du 01/01/24 et au 31/12/24

COMPTE DE RESULTAT	Réal. N	Réal. N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 820,00 €	4 520,00 €
Cotisations différents échelons	4 820,00 €	4 520,00 €
Ventes de biens et de services	343 067,37 €	326 611,07 €
Participation des familles	332 136,10 €	314 129,90 €
Participations diverses	2 810,27 €	11 300,89 €
Part. associations MAD personnel	7 652,00 €	451,50 €
Vente de marchandises	469,00 €	728,78 €
CAF PSO/PSU	0,00 €	0,00 €
Remise accordée	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Concours publics	479 377,09 €	404 465,34 €
Subvention CTG	136 364,89 €	126 560,74 €
Subvention PSO/PSU	300 398,20 €	269 828,60 €
CAF PSU	0,00 €	
Subvention MSA	0,00 €	
Subvention Conseil departemental	0,00 €	
Subvention Conseil régional	0,00 €	
Subventions autres	42 614,00 €	8 076,00 €
Produits de tiers financeurs Subventions d'exploitation	234 503,45 €	208 694,81 €
Subventions fonct.CAF	0,00 €	0,00 €
Subventions Etat	0,00 €	0,00 €
Subventions intercommunales	0,00 €	0,00 €
Subventions communales	186 948,00 €	208 694,81 €
Subventions Conseil départemental	0,00 €	0,00 €
Subventions Conseil régional	0,00 €	0,00 €
Subventions diverses	47 555,45 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Ressources liés à la générosité du public	0,00 €	0,00 €
Dons legs Mécénat	0,00 €	
Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transfert de charges	2 633,58 €	45 037,08 €
Transferts de charges Chorum CPAM	0,00 €	21 541,24 €
Autres transferts de charges d'exploitation	0,00 €	14 673,65 €
Reprises sur provision	2 633,58 €	8 822,19 €
Utilisation des fonds dédiés	0,00 €	
Autres produits	356,36 €	290,80 €
Produits divers de gestion courante	26,19 €	0,94 €
UDAF Fds special	330,17 €	289,86 €
Total I	1 064 757,85 €	989 619,10 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 554,90 €	4 271,40 €
Cotisations différents échelons.	4 554,90 €	4 271,40 €
Achats	37 377,15 €	41 385,71 €
Alimentation Boisson	14 591,29 €	14 350,01 €
Fournitures d'activites	6 058,97 €	8 725,15 €
Fournitures d'entretien	7 085,67 €	10 818,88 €
Eau Electricite	0,00 €	0,00 €
Combustibles et Carburants	1 050,23 €	835,48 €
Fournitures diverses	8 590,99 €	6 656,19 €
Achats de marchandises	0,00 €	
Remises accordées	0,00 €	
Autres achats et charges externes	241 185,21 €	242 382,62 €
Sous traitance repas	89 484,40 €	79 258,25 €
Loyers et charges locatives locaux	0,00 €	0,00 €
Locations	3 370,93 €	5 651,52 €
MAD locaux	66 897,00 €	67 109,00 €
Entretien et réparation	11 283,21 €	7 302,94 €
Prime d'assurance	1 649,04 €	1 771,52 €
Services extérieurs divers	74,00 €	1 716,68 €
MAD du personnel	20 474,75 €	20 690,68 €
Programme pedagogique	25 332,40 €	27 247,09 €
Honoraires	6 121,00 €	14 153,35 €
Transports	5 429,00 €	4 106,00 €

Hebergement	1 688,80 €	2 137,70 €
Reception restauration	512,32 €	1 332,32 €
Frais de deplacement	1 483,40 €	1 514,70 €
Frais de structure divers	7 384,96 €	8 390,87 €
Impôts, taxes et versements assimilés	15 956,06 €	15 496,46 €
Taxe sur salaire	13 068,00 €	12 893,00 €
Taxe transport	0,00 €	0,00 €
Taxes diverses	2 888,06 €	2 603,46 €
Salaires et traitements	685 275,04 €	625 229,78 €
Rémunération du personnel	676 672,66 €	611 376,83 €
Frais divers	0,00 €	0,00 €
Medecine du travail	3 325,20 €	3 820,80 €
Formation du personnel	5 277,18 €	10 032,15 €
Dotations aux amortissements et provisions	13 162,72 €	13 734,72 €
Dotation aux amortissements	10 318,57 €	7 148,20 €
Provision charges et risques divers	569,21 €	5 582,49 €
Provisions depart en retraite	2 274,94 €	1 004,03 €
	0,00 €	
Autres charges	1 061,06 €	4 973,51 €
Charges diverses de gestion courantes	2,36 €	18,03 €
Subventions accordées	0,00 €	0,00
Pertes sur créances irrécouvrables	854,70 €	4 770,48 €
Cotisation UDAF	204,00 €	185
Total II	998 572,14 €	947 474,20 €
1- RESULTAT D'EXLOITATION (I-II)	**66 185,71 €**	**42 144,90 €**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers divers	2 697,61 €	2 515,51 €
Total III	2 697,61 €	2 515,51 €
CHARGES FINANCIERES		
Interets des emprunts	0,00 €	0,00 €
Frais financiers divers	0,00 €	0,00 €
Total IV	0,00 €	0,00 €
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**2 697,61 €**	**2 515,51 €**
3- RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**68 883,32 €**	**44 660,41 €**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	4 880,13 €	358,55 €
Produits sur exercices anterieurs	20 882,82 €	33 323,88 €
Produits des cessions d'él. Actifs	0,00 €	15 000,00 €
Quote part de sub. equipement	3 486,71 €	5 488,55 €
Total V	29 249,66 €	54 170,98 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	547,03 €	19,92 €
Charges sur exercices antérieurs	2 264,93 €	4 427,67 €
VNC des elements actifs cedes	0,00 €	0
Total VI	2 811,96 €	4 447,59 €
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**26 437,70 €**	**49 723,39 €**
Impots sur les bénéfices (VIII)	0,00 €	0,00 €
Total des produits (I+III+V)	**1 096 705,12 €**	**1 046 305,59 €**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**1 001 384,10 €**	**951 921,79 €**
EXCEDENT OU DEFICIT (résultat net)	**95 321,02 €**	**94 383,80 €**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat	53 776,00 €	
Total		**53 776,00 €**	**0,00 €**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Mise à disposition gratuite de locaux		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole	53 776,00 €	
Total		**53 776,00 €**	**0,00 €**

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à Besançon

Le : 13/03/2025

Nom et Qualité du signataire :

Madame Hélène VUILLET

Familles Rurales La Clef Verte

ANNEXE 2024

Exercice clos le 31/12/2024
Durée : 12 mois

Résultat	95 321 €
Total du bilan	714 571 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Familles Rurales La Clef Verte est une association loi 1901 qui agit pour les familles afin de :
- Répondre à leurs besoins
- Les accompagner dans leurs missions d'éducation
- Défendre leurs intérêts

Les activités de l'association se structurent en trois parties :
- Des activités socio-culturelles et sportives
- Des services notamment l'accueil de la petite enfance, les accueils loisirs enfants.

Les moyens mis en œuvre :
-les activités de l'association sont financées en partie par les usagers pour les activités service pour la Petite Enfance, par les associations employeurs pour la partie
- par la contribution des communes et la CAF pour les crèches et le relais.
Les crèches et le relais exercent leur activité dans des locaux mis à disposition par les communes. Les formations se déroulent dans les locaux de l'association.
Les activités sont assurées par des salariés, des personnes mises à disposition ainsi que par des intervenants exterieurs.

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le calcul de la PSO tient désormais compte de l'intégralité du temps de pause méridienne, cette modalité de calcul annoncée par la CAF en 2024 est rétroactive au 01/01/2023, d'où la réintégration de produits 2023 en produits sur exercice antérieur cette année.
Les transferts de charges de personnel ont été retraités comptablement et apparaissent désormais dans des comptes 649 au lieu des comptes 791.
L'association est passé à la convention collective ALISFA, modifiant le système de rémunération, le nombre de congés payés et le calcul de l'indemnité départ en retraite notamment
Suite à ce changement de convention, un CSE a été mis en place avec allocation d'un budget annuel
L'association a obtenu une subvention d'investissement pour l'achat du véhicule 9 places.
Les contrats familles sur les structures petite enfance ont été modifiés ce qui a entrainé un meilleur taux de facturation et de ce fait permis d'obtenir une subvention PSU plus avantageuse
L'association a accordé une avance financière à la Maison Grand à hauteur de 50000€ remboursable au bout de 5 ans
Un arrêt longue durée est à constater sur l'exercice

Rappel sur l'affectation du résultat 2023 :

Le résultat dégagé à la clôture de l'année 2023 a été affecté conformément à la décision de l'Assemble générale de la façon suivante :

- Report à nouveau association	36 157,43 €
- Report à nouveau Etalans	40 950,84 €
- Report à nouveau Fallerans	3 237,33 €
- Report à nouveau Hôpital du Grosbois	14 038,20 €
Total Résultat 2023	94 383,80 €

3 EVENEMENT POSTERIEUR DE L'EXERCICE

RAS

4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
D'une manière générale, le matériel est amorti sur 3 ans, hormis le gros mobilier qui est amorti sur 5 ans et les véhicules sur 7 ans.

La méthode de provision de l'indemnité de départ en retraite a été modifiée afin de permettre un lissage de la provision sur les années restantes à travailler.
La provision est calculée pour les salariés susceptibles de partir en retraite dans 10 ans et est divisée en proportion égale entre les années restants à travailler avant le départ à la retraite.

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	16 525,29 €	- €	- €	16 525,29 €
Matériel de transport	33 990,00 €	- €	- €	33 990,00 €
Matériel de bureau et informatique	20 638,67 €	- €	- €	20 638,67 €
Mobilier	2 032,92 €	3 428,40 €	- €	5 461,32 €
Matériel	11 348,33 €	- €	- €	11 348,33 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	84 535,21 €	3 428,40 €	- €	87 963,61 €

Amortissements des Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	13 507,57 €	805,32 €	- €	14 312,89 €
Matériel de transport	2 481,81 €	4 855,71 €	- €	7 337,52 €
Matériel de bureau et informatique	15 652,32 €	2 448,56 €	- €	18 100,88 €
Mobilier	448,32 €	464,77 €	- €	913,09 €
Matériel	8 442,06 €	1 744,21 €	- €	10 186,27 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	40 532,08 €	10 318,57 €	- €	50 850,65 €

Etat des Créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Prêts	- €	- €	- €	- €
Cautions	- €	- €	- €	- €
Sous Total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Usagers	42 774,72 €	42 774,72 €	- €	- €
Etat et organismes publiques	155 714,47 €	155 714,47 €	- €	- €
Collectivités locales	19 542,84 €	19 542,84 €	- €	- €
Autres créances	7 910,44 €	7 910,44 €	- €	- €
Sous Total	***225 942,47 €***	***225 942,47 €***	**- €**	**- €**
Charges constatées d'avance	15 203,59 €	15 203,59 €		
Total créances	**241 146,06 €**	**241 146,06 €**	**- €**	**- €**

Charges Constatées d'Avance	15 204 €
DEFI INFORMATIQUE	364 €
INTERVENANTS ASC	13 034 €
OVH	100 €
LA CHIGNOLE COTIS 2023/2024	
MAIF 2024	
GEFC DROPBOX	169 €
Grenke Location 1T 2025	580 €
Grenke Location redevance 2025	420 €
Divers	537 €

Provisions Dépréciations

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Provision des comptes clients	2 807,65 €	- €	2 064,37 €	743,28 €
Provision des partenaires	- €	- €	- €	- €
Provision prêts et participation avec droit de reprise	3 553,00 €	- €	- €	3 553,00 €
	6 360,65 €	**- €**	**2 064,37 €**	**4 296,28 €**

Provisions pour Risques et Retraite

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Provision risque				- €
Provision retraite	1 636,90 €	2 274,94 €	- €	3 911,84 €
	1 636,90 €	**2 274,94 €**	**- €**	**3 911,84 €**

6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

# #

Subventions d'Investissements				
Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Subventions FABLAB	18 966,00 €	- €	- €	18 966,00 €
Subventions équipement	- €	16 151,68 €	- €	16 151,68 €
	18 966,00 €	16 151,68 €	- €	35 117,68 €

# #

Reprise des Subventions d'Investissements				
Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Subventions FABLAB	18 966,00 €	- €	- €	18 966,00 €
Subventions équipement	- €	3 486,71 €	- €	3 486,71 €
	18 966,00 €	3 486,71 €	- €	22 452,71 €

Etat des Dettes				
DETTES	Montant brut	A moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	A plus de cinq ans
Dettes financières				
Etablissement de crédit	- €	- €	- €	- €
Sous total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Autres Dettes				
Fournisseurs	52 442,82 €	52 442,82 €	- €	- €
Autres dettes diverses	41 406,59 €	41 406,59 €	- €	- €
Dettes Usagers	130,39 €	130,39 €	- €	- €
Dettes Personnel	31 072,62 €	31 072,62 €	- €	- €
Dettes Associations et fédérations		- €	- €	- €
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	39 411,89 €	39 411,89 €	- €	- €
Etat et autres collectivités publiques		- €	- €	- €
Sous total	**164 464,31 €**	**164 464,31 €**	**- €**	**- €**
TOTAL	**164 464,31 €**	**164 464,31 €**	**- €**	**- €**
Produits constatés d'avance	16 430,20 €	16 430,20 €		
TOTAL GENERAL	**180 894,51 €**	**180 894,51 €**	**- €**	**- €**

Produits Constatés d'Avance	16 430 €
Activités socio-culturelles 2023-2024	15 430 €
MAIF régul cotisations Trafic vendu	
Divers	1 000 €

Factures Non Parvenues	13 344 €
Factures et titres excécutoires MAD locaux, personnel et charges locatives pour sites	
Heures supp	4 196 €
Factures fournisseurs non parvenues	9 147 €

Répartition des produits liés à l'adhésion Familles Rurales

	Nb adh	Tarif Unit	Montant
Cotisations FD 25	241	18,90 €	4 554,90 €
Cotisation association locale	241	1,10 €	265,10 €
		20,00 €	4 820,00 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent comme suit :

Charges exceptionnelles	547 €
Ecart caisse	
Divers	547 €

Charges sur exercices antérieurs	2 265 €
Estimations erronées ASP CPAM CHORUM	
Factures 2023 non estimées à la cloture	866,59 €
Divers	1 398,34 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils se décomposent comme suit :

Produits exceptionnels	4 880 €
soldes familles	
Indemnité sinistre	4 880 €

Produits sur exercices antérieurs	20 883 €
Annulation de provisions charges non facturées	
CPAM et CHORUM antérieurs à 2024	657,53 €
CAF régul estimations	6 365,11 €
Ecart cotisations Uniformation 2021	
Entretien Espace Douge 2023	7 008,00 €
Divers	6 852,18 €

Quote part subvention investissement viré au résultat	3 486,71 €

7 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition GEFC
Employés et cadres confondus	19,99	0,21
TOTAL	19,99	0,21

8 EMPRUNTS EN COURS

Pas d'emprunt en cours

10 PROJECTIONS 2025

RAS

11 DETAIL DES SUBVENTIONS

Familles	332 136,10 €
CAF	479 377,09 €
MSA	- €
Communes	184 350,09 €
Syndicats Intercommunaux	2 597,91 €
Etat	0,00 €
Subventions diverses	47 555,45 €
	1 046 016,64 €

12 LE BENEVOLAT ET LE SOUTIEN DES FINANCEURS AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MATERIEL ET PERSONNEL

Les bénévoles peuvent être amenés à participer aux conseils d'administration ou aux assemblées générales des associations locales.

En 2024, nous avons recensé 3482 heures effectuées par des bénévoles.
Ces heures représentent une valoration économique de 53776€.